

CARNAVAL DE NICE & FETE DU CITRON

23 AU 28 FEVRIER 2025
6 JOURS / 5 NUITS



RENSEIGNEMENTS & RESERVATION

Dominique ROSETINY
06 27 56 86 37

dominiquerosetiny@avita-voyagesbarreteau.com

72 rue Nationale 85110 CHANTONNAY

VOTRE PROGRAMME

JOUR 1 : VOTRE REGION – MENTON

Départ de votre ville en **direction de Menton**

Déjeuner libre en cours de route.

Arrivée en fin de journée à votre Hôtel Royal Westminster.

Installation, Apéritif de Bienvenue, dîner et nuit.



JOUR 2 : MENTON – FETE DU CITRON

Petit-déjeuner

Le matin, visite pédestre guidée de la **vielle ville de Menton**. *Un charme aux accents italiens émane de ce lieu. Une fois gravies les majestueuses rampes qui grimpent à la basilique Saint-Michel, faites une pause sur le parvis. Profitez de la théâtralité de ce décor baroque ! La vue plongeante sur la plage des Sablettes et le vieux port vaut à elle seule l'ascension. Une déambulation hors du temps.*

Retour déjeuner à l'hôtel.

Après-midi libre.

Dans la soirée, vous assisterez aux COULISSES DE LA FETE DU CITRON . d'agrumes.

Dîner tardif à l'hôtel.



JOUR 3 : EZE-VILLAGE – CORSO CARNAVALESQUE ILLUMINE DE NICE EN TRIBUNES

Petit-déjeuner,

Le matin, **visite de l'Usine de parfumerie d'Eze-Village**. *Inaugurée en 1968, elle bénéficie d'une situation privilégiée au pied du rocher, en aplomb de la mer, située sur la corniche mythique de la Riviera entre Nice et Monaco. La visite de la parfumerie est doublée de celle du laboratoire de cosmétiques où sont élaborés les crèmes et autres produits de soin pour le corps de la marque.*

Déjeuner à l'hôtel.

Après-midi libre

Dîner avancé à l'hôtel, puis vous assisterez en tribunes au **CORSO CARNAVALESQUE ILLUMINE DE NICE**.

Retour à l'hôtel, nuit.



JOUR 4 : NICE – BATAILLE DES FLEURS

Petit-déjeuner,

Départ pour une **visite guidée dans le vieux Nice** : *Du fait de son appartenance pluriséculaire à un état largement ouvert sur la péninsule italienne, le duché de Savoie, Nice est une rare ville de France à posséder un patrimoine baroque homogène et conséquent. Ce patrimoine religieux et civil se concentre principalement dans le Vieux-Nice. Sa constitution, véritable révolution stylistique, qui s'étendit sur plus d'un siècle et demi (1642 – 1790), fut à ce point radicale qu'elle fit disparaître tous les témoignages architecturaux antérieurs.*

Déjeuner dans le vieux Nice.

Suivi de la Bataille de Fleurs en tribune: sur la Place Massena, des chars décorés défilent et lancent au public une pluie de fleurs. Installé dans la tribune, profitez de cet instant magique.

Retour à l'hôtel pour le dîner, soirée animée et nuit.



JOUR 5 : MARCHÉ DE BORDIGHERA DOLCEACQUA OU ST PAUL GORGES DU LOUP GOURDON – CORSO NOCTURNE DE MENTON

Petit-déjeuner,

Direction **Bordighera** qui accueille tous les jeudis, son marché hebdomadaire (vêtements, accessoires, produits locaux...).

Au programme **marché puis repas Italien et visite du village ligure de Dolce Aqua** : *Situé dans la ravissante région des Alpes ligures, dans l'arrière-pays, Dolceacqua est le plus important village de la vallée de la Nervia. Il fut l'ancien fief de la puissante famille génoise des Doria. Les deux tours carrées de leur ancien château (en ruine) dominent les maisons établies des deux côtés de la rivière et sont reliées entre elles par un très élégant pont médiéval en pierre.*

Retour à l'hôtel pour le dîner.

Dans la soirée, départ à pied de l'hôtel. Vous assisterez en tribunes au **Corso nocturne de Menton**. Découvrez la pulpe d'un événement unique au monde avec le Corso des fruits d'or... Aujourd'hui c'est jour de fête ! Les confettis tapissent le ciel azur... semeurs d'ambiance, fanfares et groupes folkloriques virevoltent, zigzaguent, dansent entre les magnifiques chars

Retour à l'hôtel et nuit.



JOUR 6 : MENTON – VOTRE REGION

Petit-déjeuner et départ pour votre ville. Déjeuner libre en cours de route.

VOTRE HEBERGEMENT

Hôtel Royal Westminster***



Le Royal Westminster, véritable bijou sur la Promenade de Menton ! Face à la plage, L'hôtel et son jardin exotique vous offre le plaisir de séjourner dans un authentique palace de la Belle Époque, sur les traces de Jean Cocteau et de nombreux artistes amoureux de ces lieux.



Chambres confort et à la décoration moderne, munies d'une télévision par satellite et d'un téléphone, du Wi-Fi gratuit, de la climatisation et d'une salle de bains privative avec un sèche-cheveux.



Le bar et le restaurant donnent sur la terrasse avec vue sur le parc et la mer. Il propose une carte à base de produits du terroir. Bar ouvert en terrasse.

Ambiance de soirée : Apéro by VB , piano-bar, artistes, soirées dansantes...

NOTRE PROPOSITION TARIFAIRE

PRIX PAR PERSONNE

Base 30 à 39 personnes : 1300 €

Base 40 à 44 personnes : 1200 €

Sous réserve d'une variation à la hausse des carburants, taxes et disponibilités au moment de la réservation

NOTRE PRIX COMPREND

- Le transport en autocar grand tourisme top class
- L'hébergement en hôtel 3***, en chambre double/twin
- La pension complète du diner du J1 au petit déjeuner du J6, boissons incluses (eau et vin en carafe aux repas et cafés aux déjeuner)
- L'apéritif de Bienvenue
- Les visites mentionnées au programme
- Le guide conférencier au départ de l'hôtel (sauf pour le Corso de Menton et les coulisses de la fête du citron)
- La taxe de séjour

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS

- Les pourboires, extras et dépenses personnelles.
- Les déjeuners du j1 et j6
- Le supplément chambre individuelle : **+160€ / personne (limité à 4)**
- L'assurance multirisque annulation : **+40 €**

LES FORMALITES – COTE PRATIQUE

Formalités : Carte d'identité ou passeport en cours de validité jusqu'à 6 mois après le voyage.

VOTRE ECHEANCIER

INSCRIPTION LE 24/09/2024 AVEC 400 € D'ACOMPMTE
2 EME ACOMPTTE 12 NOVEMBRE 400 € D'ACOMPTTE
SOLDE LE 14 JANVIER 2025



BULLETIN D'INSCRIPTION

CARNAVAL DE NICE & FETE DU CITRON

23 AU 28 FEVRIER 2025

6 JOURS / 5 NUITS

Mme Aline DELESTRE - 06 69 56 18 09

1^{er} Participant :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

.....CP :VILLE :

.....

☎ :Mail :

- ☐ JE SOUSCRIS L'assurance annulation multirisques:
- ☐ JE NE SOUSCRIS PAS A L'assurance annulation multirisques

2^{ème} Participant :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

.....CP :VILLE :

.....

☎ :Mail :

☐ Vous souhaitez une chambre individuelle avec un lit pour 1 personne

- ☐ JE SOUSCRIS L'assurance annulation multirisques: 40€ A régler à l'inscription
- ☐ JE NE SOUSCRIS PAS A L'assurance annulation multirisques

Votre hébergement :

☐ Vous souhaitez une chambre avec un lit pour 2 personnes

☐ Vous souhaitez une chambre à partager avec 2 lits d'une personne

☐ Vous souhaitez une chambre individuelle avec un lit pour 1 personne

☒ Je règle le supplément « chambre individuelle » à 160€ à l'inscription

Moyen de paiement :

☐ Par chèque à l'ordre d'Avita

☐ Par Carte Bancaire : un lien pour le paiement vous sera envoyé sur votre adresse mail selon l'échéancier défini.

Adresse mail à renseigner :

Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 et Groupama Rhône Alpes Auvergne, Agrément N°4060477 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Mutuaide
Assistance



Groupama

Produit : GALAXY

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

GALAXY est un contrat d'assurance groupe dont l'objet est de couvrir l'Assuré à l'occasion et au cours de son voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

Formule Multirisque

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 16 000 € par personne et 40 000 € par événement

✓ VOL MANQUE

Jusqu'à 50 % du montant total de votre forfait initial ou 80 % du montant total de votre vol sec

✓ RETARD AERIEN - Jusqu'à 250 €

✓ BAGAGES

Jusqu'à 2 000 € par personne et 10 000 € par événement

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

Jusqu'à 7 500 € par personne et 70 000 € par événement

✓ RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE

Jusqu'à 1 000 000 € par événement

✓ RETOUR IMPOSSIBLE

Jusqu'à 10% du montant du voyage / nuit / personne avec un minimum de 50 € (maximum 5 nuits)

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

Transport / rapatriement

Frais de prolongation de séjour

Frais médicaux à l'étranger jusqu'à 150 000 €

Rapatriement du corps

Retour anticipé

Assistance juridique

Frais de recherche et de secours jusqu'à 7 500 €

Option « Protection Sanitaire »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur du voyage,
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires,
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation, un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles (pour les garanties d'assurance).
- ✗ Les frais médicaux dans le pays de domicile.



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! La participation volontaire d'un Assuré à des émeutes ou grèves, rixes ou voies de fait,
- ! Les conséquences de l'usage de médicaments, de drogues, de stupéfiants et produits assimilés non ordonnés médicalement, et de l'usage abusif d'alcool,
- ! Tout acte intentionnel de l'Assuré pouvant entraîner la garantie du contrat.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation.
- ! L'Assuré doit être domicilié dans l'un des pays membres de l'Union Européenne, au Royaume Uni, en Suisse, Norvège, Andorre, Liechtenstein, San Marin, Gibraltar, dans les DROM et dans les COM.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier, à l'exception des pays en état de guerre civile ou étrangère, d'instabilité politique notoire, ou subissant des mouvements populaires, émeutes, actes de terrorisme, représailles, restriction à la libre circulation des personnes et des biens (quel qu'en soit le motif, notamment sanitaire, de sécurité, météorologique, etc.) ou désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » et « Informations voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de trente jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » et « Informations voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.